



Délibération n°2023_06_15_14

Objet : Budget supplémentaire 2023 du port - Approbation

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 9 juin 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 1

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Françoise BERTOUIY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL

Absent représenté :

Olivier BOUDET pouvoir à Benoît DELTOUR

Absents :

Pascale MARCHAL - Quentin BOINET - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du 02/02/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du Port de Pérols ;

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 permet :

- d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2022 ;
- d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2023 ;

Section	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	Dépense	Recette
= Fonctionnement	= 002	Résultat d'exploitation reporté		15 927,40
	= 011	Charges à caractère général	2 000,00	
	= 012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
	= 023	Virement à la section d'investissement	13 927,40	
	= 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	
	= 65	Autres charges de gestion courante	0,00	
	= 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00	
	= 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		0,00
	= 75	Autres produits de gestion courante		0,00
	= 77	Produits exceptionnels		0,00
Total Fonctionnement			15 927,40	15 927,40
= Investissement	=		0,00	
	= 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 469,15
	= 021	Virement de la section d'exploitation		13 927,40
	= 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
	= 13	Subventions d'investissement		14 550,00
	= 16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00
	= 20	Immobilisations incorporelles	4 146,55	
	= 21	Immobilisations corporelles	48 300,00	
= 26	Participations et créances rattachées à des participations	400,00		
Total Investissement			52 946,55	52 946,55
Total général			68 873,95	68 873,95

Vu l'avis du conseil portuaire en date du 7 juin 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le budget supplémentaire 2023 du port qui reprend notamment les résultats 2022.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.